



Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 47* Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 15 Absent(s) excusé(s) : 46 Absent(s) : 8
--	---	---

Date de convocation : 30 septembre 2025

Vote(s) pour : 62
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

* article L.2131-11 du CGCT, les conseillers intéressés ont quitté la séance et n'ont pas été comptabilisés dans le quorum

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 6 octobre 2025,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 2025-10-06-CM-23 :

Actions de l'Eurométropole de Metz intégrées dans le cadre du premier Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI 1 - 2026-2031) pour le bassin versant de la Moselle aval et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des collectivités territoriales (CGCT),
VU le cahier des charges PAPI 3,
VU les éléments présentés relatif au dossier de candidature à la labellisation du PAPI 1 2026-2031 du bassin versant de la Moselle aval,

VALIDE la mise en œuvre des actions de Metz Métropole intégrées dans le cadre du premier Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI 1 – 2026-2031) pour le bassin versant de la Moselle aval et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval,

ACTE que les actions prévisionnelles intégrées au PAPI qui seront réalisées en propre par Metz Métropole sont présentées ci-dessous :

Action	Intitulé	Montant estimatif*		Subvention (FPRNM / FEDER/ Région Grand Est, Agence de l'Eau)		
		€ HT	€ TTC	Sur HT/TT C**	Taux et montant prévisionnels des subventions	
6.10	Réalisation des études pour la renaturation et Zone de Rétention Dynamique des Crues sur le tronçon de la Ramotte en amont de l'A31	670 000 €	804 000 €	HT	80%	536 000 €

NAP JS

6.37	Réaliser une étude complémentaire visant l'aménagement d'un ouvrage de protection des habitations situées à la confluence du ruisseau Saint-Pierre.	150 000 €	180 000 €	TTC	80%	144 000 €
7.6	Réaliser les études pour la réalisation des nouveaux systèmes d'endiguement sur le secteur Seille	1 688 000 €	2 025 600 €	HT	80%	1 350 400 €
7.7	Etude d'opportunité pour une protection contre les inondations au niveau de La Maxe	356 000 €	427 200 €	HT	80%	284 800 €
7.8	Programme de lutte contre les inondations du ruisseau de Saulny/Woippy et de ses affluents	5 500 000 €	6 600 000 €	HT	50%	2 750 000 €

* Les axes 1 à 5 sont indiqués en TTC et les axes 6 et 7 sont indiqués en HT et en TTC, étant donné que les modalités de financement diffèrent selon les axes

** Des actions identifiées en HT pourront être éligibles au FCTVA, lequel sera récupérable

AUTORISE Monsieur le Président ou l'un de ses Vice-Présidents à signer tout document et à mener toute action liée à cette démarche.

Metz, le 7 octobre 2025

Le Secrétaire de séance


Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20251006-2025-10-CM23-DE

Numéro de l'acte : 2025-10-CM23
Date de décision : lundi 6 octobre 2025
Nature de l'acte : DE
Objet : Actions de l'Eurométropole de Metz intégrées dans le cadre du premier Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI 1 - 2026-2031) pour le bassin versant de la Moselle aval et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 09/10/2025
Numéro AR : 057-200039865-20251006-2025-10-CM23-DE
Document principal : 99_DE-23.pdf

Historique :

08/10/25 15:26	En cours de création	
08/10/25 15:45	En préparation	Catherine DELLES
09/10/25 10:10	Reçu	Catherine DELLES
09/10/25 10:11	En cours de transmission	
09/10/25 10:13	Transmis en Préfecture	
09/10/25 10:18	Accusé de réception reçu	